

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 QUINQUIES**Mission « Défense »**

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« celle mentionnée »,

les mots :

« faisant usage du titre de psychologue mentionné ».

II. – En conséquence, à la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 5, supprimer le mot :

« elle-même ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« équivalente à cette majoration »,

les mots :

« mentionnée au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel